

GUNZO GRAMMATICUS

DIACONUS NOVARIENSIS

NOTITIA HISTORICA IN GUNZONEM

(Histoire littéraire de la France, tom. VI, pag. 386.)

L

Gunzon était un nom assez commun en France et les pays voisins au x^e siècle. On a déjà vu paraître un Gunzon, diacre de l'église de Novarre, dont il y a une lettre à Atton, évêque de Verceil. Orderic Vital (l. III, p. 498) nous fait connaître un autre Gunzon, prêtre en Lorraine, sur qui s'opéra un miracle éclatant par l'intercession de saint Josse, après la découverte de son corps, en 977. On trouve aussi un troisième Gunzon (MAB. An. I. L, n. 3), abbé de Sainte-Colombe à Sens, sous le règne de Hugues Capet. Enfin un écrit du même siècle, sur des matières grammaticales (MART. amp. Coll. I, p. 294, 295), nous présente un quatrième Gunzon, qui en est l'auteur, et à qui pour cette raison nous avons cru pouvoir donner le titre de Grammairien.

Voilà, ce semble, et au premier coup d'œil, quatre Gunzon différents l'un de l'autre. Mais, si l'on y regarde de plus près et que l'on approfondisse leur histoire, il en résultera peut-être que ces quatre personnages, distingués en apparence par leurs caractères extérieurs, se réduisent réellement à deux. Il est hors de contestation que la diversité d'état et la variété de résidence ne sont pas seules des raisons suffisantes pour diviser ou multiplier les personnes en qui elles se rencontrent. C'est ce dont on a la preuve sans réplique en la personne de saint Jérôme et celle de Didier, prêtre d'Aquitaine.

Sur ce principe, il peut aisément se faire que Gunzon, diacre de l'église de Novarre, soit le même que Gunzon, prêtre en Lorraine, et que ce prêtre soit auteur de l'écrit dont on a parlé, et par conséquent le même que Gunzon le Grammairien. Il ne s'agit plus que de preuves pour montrer que ces divers caractères peuvent se trouver réunis dans la même personne.

D'abord on ne peut pas douter de celle qui se prend de la convenance des temps. C'était vers le milieu de ce siècle que Gunzon exerçait le diaconat dans l'église de Novarre. Ce fut quelques années après que l'écrit en question fut composé ; et le prêtre Gunzon vivait encore en 977, sans doute dans un âge avancé.

Autant les différentes époques qu'on vient d'indiquer conviennent à une même personne, autant lui convient aussi la variété de résidence. Gunzon le Grammairien nous apprend lui-même que le roi Otton I^{er} l'appela d'Italie dans ses États, dont la Lorraine faisait alors partie. Ce qu'il dit de l'utilité de cette transmigration, et les livres qu'il porta avec lui, nous donnent à connaître le véritable sujet de son changement de résidence. Il n'y a qu'à rappeler ici la soigneuse attention qu'avait Brunon, frère d'Otton, d'attirer à sa cour, des pays éloignés comme des autres, tous les savants dont il entendait parler.

A On ne peut raisonnablement douter que Gunzon n'ait été de ce nombre. De ce fait ainsi établi en résulte un autre, c'est-à-dire que ce Gunzon appelé d'Italie à la cour d'Otton est vraisemblablement le même que le diacre de Novarre, qui passait dès lors pour avoir tant d'érudition, que le savant Atton, évêque de Verceil, avait recours à ses lumières.

Cette vraisemblance reçoit une nouvelle force de ce que dit notre grammairien touchant ce qu'on mit en usage pour le tirer d'Italie. Le roi Otton, dit-il, fit souvent solliciter les princes régnants afin que je vinsse dans ses États. Mais comme je n'étais pas tellement sous leur domination ni d'ailleurs d'une condition si basse qu'on pût m'y contraindre, il prit le parti de m'en prier ; et je lui promis de venir. De sorte, ajoute-t-il, que je sortis avec lui d'Italie, et que je suis effectivement venu. Toutes ces circonstances conviennent parfaitement à un ecclésiastique, et supposent même que Gunzon n'était que régnicole à l'égard de l'Italie. Ceci est à remarquer pour notre dessein, comme on va le voir par la suite.

L'histoire ne nous instruit pas de tous les événements de la vie de Gunzon depuis qu'il eut passé à la cour d'Otton. Mais la vraisemblance doit suppléer à ce défaut. Il y a tout lieu de croire que Brunon, ayant tiré de ce savant diacre les secours littéraires qu'il s'était proposés, l'éleva au sacerdoce et lui donna quelque bénéfice en Lorraine, dont il était duc, quoique en même temps archevêque de Cologne. L'entreprise que fit ce prince de policer et civiliser les Lorrains demandait qu'il placât parmi eux des personnes capables de l'aider dans l'exécution de son dessein. Gunzon, qui avait du savoir et une bibliothèque riche pour le temps, était fort propre à y réussir. Suivant ce plan, qui est tout naturel et tracé sur ce qui se passa alors, il ne doit point paraître extraordinaire que la même personne qui était revêtue du diaconat en Italie soit élevée au sacerdoce en Lorraine. Pareille chose arrive communément, ou, pour mieux dire, se fait tous les jours.

Après avoir prouvé que Gunzon le Grammairien est le même que le diacre et le prêtre de même nom et du même temps, il n'est pas possible de montrer la même chose à l'égard de Gunzon ou Guncion, abbé de Sainte-Colombe à Sens. Le savant M. l'abbé le Beuf (t. II, p. 25, 116), à qui l'opinion contraire a paru probable, n'a pas fait attention à deux raisons presque invincibles, qui suffisent seules pour la renverser, ou plutôt qui ne permettent pas qu'on l'établisse. Il est constant, d'une part, que Gunzon le Grammairien ne fut jamais moine tel qu'était l'abbé de Sainte-Colombe. C'est ce qui est visible non-seulement par ce qu'on vient de rapporter des événements de sa vie, mais encore par divers endroits de

son propre ouvrage, dans lesquels, voulant montrer le mépris qu'il faisait du moine de Saint-Gal, contre lequel il écrit, il le désigne par cette dénomination humiliante : *ce froqué, cucullatus*, qui équivaut à cet autre : *ce moine bourru*. Ce n'est pas là assurément le langage d'un écrivain qui aurait été moine lui-même. D'ailleurs les temps ne conviennent point. La dispute de notre grammairien arriva, et son écrit, en conséquence, fut fait avant 960 ; au lieu que l'abbé de Sainte-Colombe, n'ayant commencé à se faire connaître que sous le règne de Hugues Capet, vers 983, vivait encore sous celui de Henri I^{er}, son petit-fils, au moins vers 1027, lorsqu'il y avait déjà longtemps que Gunzon le Grammairien n'était plus au monde. On n'en peut douter, puisqu'au temps de sa dispute il approchait déjà de la vieillesse.

Il y a quelques preuves que ce grammairien était Français de nation et né en France. On a vu plus haut qu'il se représente lui-même comme régnicole à l'égard de l'Italie. Il y avait pu passer soit à la suite du roi Hugues ou de celle de Lothaire son fils, soit avec quelqu'un de ces autres Français qui y furent alors établis évêques. Il était d'ailleurs fort ordinaire alors de voir des Français se fixer au delà des Alpes, surtout en Lombardie. Ce trait de l'histoire de Gunzon, joint à ce qu'il dit de la nature de sa langue maternelle, qui avait une grande affinité avec la latine, *qui latinitate vacina est*, fait voir que c'était la française. Il n'y avait alors en effet aucune langue à laquelle ce caractère convint mieux qu'à celle-ci. L'on sait même qu'elle a été autrefois nommée romaine à raison en partie de ce qu'elle était venue de celle que les Gaulois, qui suivaient le droit romain, parlaient dans nos provinces ; et cette langue de nos anciens Gaulois n'était autre que la latine. C'est sous cette dernière dénomination qu'Ademar de Chabonais (*LAB. Biq. nov. t. II, p. 166*) représente la langue française, lorsqu'il dit que les Normands convertis à la foi quittèrent la langue de leur pays et s'accoutumèrent à parler celle de Neustrie, où ils se fixèrent en ce siècle. Il n'y a aucune apparence que la langue italienne de ce temps-là fût différente de la latine ; et il n'y a jamais eu de grande affinité entre celle-ci et la tudesque ou allemande. De sorte que l'expression de Gunzon ne peut s'entendre que de la langue française.

Gunzon, il est vrai, semble dire dans la suite de son écrit qu'il était plutôt Italien que Français. C'est à l'endroit où, comparant la témérité de son adversaire à celle de Darès, qui osa attaquer Entelle de Sicile, il ajoute qu'un moine impudent a aussi osé attaquer Gunzon l'Italien. Mais il est à croire qu'il ne portait cette qualification qu'en raison du long séjour qu'il avait fait en Italie. On a mille exemples de pareille chose, surtout dans les siècles du moyen et bas âge. Ademar (*LAB., ib., p. 205*), qu'on vient de citer, nous en fournit un connu d'ailleurs, en qualifiant saint Brunon, instituteur de l'ordre des Chartreux, qui était de Cologne, *Brunon, le Remois*, à cause de la longue résidence qu'il avait faite à Reims.

Gunzon, quittant l'Italie, en sortit à la suite du roi Otton. Mais il ne continua pas la même route : il prit la sienne par l'abbaye de Saint-Gal. Dans un entretien qu'il y eut avec Ekkehard, écolâtre de la maison, en présence des étudiants, il lui échappa une faute contre la grammaire. En tous les temps et dans tous les pays il se trouve des esprits pédantesques. Ekkehard releva cette faute d'une manière si impolie, pour ne pas dire si grossière, que Gunzon en fut vivement piqué et conçut dès lors le dessein de s'en venger. Il différa de le faire, et ne l'exécuta que dans l'ouvrage dont nous allons rendre compte. On joignit même à son égard l'insulte à l'impolitesse. Non seulement on lui dit qu'une telle faute aurait mérité la punition d'un écolier, quoique celui qui l'avait commise fût déjà avancé en âge ; on voulut

A encore lui faire entendre qu'un homme capable d'en faire de semblables n'était rien moins que propre au dessein qu'on avait sur lui, et qu'ainsi on lui conseillait de s'en retourner d'où il était venu.

L'avis était trop humiliant et trop déplacé pour que Gunzon le suivit. Il continua sa route, et se rendit dans les Etats d'Otton. Il y porta avec lui environ cent volumes, entre lesquels il y avait des écrits de Platon, d'Aristote, de Cicéron et Martianus Capella, sur les arts libéraux. Ceci se passa en 956 ou environ, au retour de la seconde expédition d'Otton en Italie contre le roi Bérenger et Adalbert son fils. Ce que dit Gunzon de la déposition d'un abbé de Saint-Gal et de la mort violente de celui qui fut mis en sa place, de quoi il parle comme d'événements dont la mémoire était encore récente, en fait juger de la sorte. Il est clair qu'il fait allusion au sort de l'abbé Cralon, déposé en 953, et à celui d'Annon, son frère et son successeur, mis à mort l'an 954. Il est certain d'ailleurs que ce fut avant qu'Otton parvint à l'empire, et par conséquent avant la fin de l'année 960.

B On ignore en quel endroit de France ou d'Italie Gunzon avait étudié ; mais on voit par ce qui nous reste de ses écrits qu'il avait fait d'aussi bonnes études qu'on pouvait faire en son temps, et qu'il avait surtout une grande connaissance des belles-lettres. Il continua sans doute de les cultiver en son particulier, et peut-être même publiquement en les enseignant aux autres jusqu'à sa mort, dont l'année nous est inconnue, quoiqu'on sache qu'il vécut au moins jusqu'en 977, que s'opéra sur lui le miracle dont on a parlé.

II.

C Dans la supposition, déjà établie et prouvée, que notre grammairien est le même que Gunzon, diacre de Novarre, il faut compter au nombre des productions de sa plume la lettre qu'il écrivit en cette qualité à Atton, évêque de Verceil. On nous l'a conservée avec quelques-unes de ce prélat. Atton, qui avait une attention particulière à faire observer les canons dans tous les points, ayant consulté Gunzon sur l'affinité spirituelle par rapport au mariage, nommé entre le filleul et la fille du parrain, Gunzon se borna presque à lui transcrire le rescrit du pape Zacharie à Théodore, évêque de Pavie, sur le même sujet. C'est ce qui, avec un petit exorde et quelques lignes de sa façon à la fin du rescrit, forme sa réponse à Atton.

D L'ouvrage principal de Gunzon dont nous ayons connaissance est une fort longue lettre aux moines de Richenou, laquelle, par sa prolixité et la variété des matières qui y sont discutées, mériterait mieux le nom de traité ou d'opuscule. Elle fut écrite à l'occasion et en conséquence de la faute contre la grammaire où était tombé l'auteur lors de son passage par Saint-Gal, et de la censure grossière qu'en fit Ekkehard. Elle suivit de près ce triste événement ; et il paraît que Gunzon y mit la main dès qu'il fut arrivé dans les Etats d'Otton. On en a ainsi la véritable date, qui est entre l'année 954 et 960, avant que ce prince, qui est toujours qualifié roi, fût reconnu pour empereur.

Gunzon y est tout occupé à se venger de la censure peu mesurée qu'on avait faite de sa faute, et de l'insulte injurieuse qu'il avait reçue à cette occasion. Pour prendre une juste idée de son écrit, il faut le regarder tout à la fois et comme une satire des plus vives et des plus piquantes, et comme un riche morceau d'érudition, eu égard au siècle qui l'a produit. C'est, à proprement parler, un tissu d'injures, mais d'injures, quoique souvent grossières, toujours accompagnées de quelque trait d'érudition. En général il y a de l'esprit, mais il n'y a point de cet esprit fin, délicat, enjoué qui donne tout le prix à ces sortes de pièces. La passion y est trop marquée, et presque tout y est dit avec autant d'arrogance et de présomption que de mépris et de gros-

sièreté. Il y a même du puéril. Telle est la comparaison maligne qu'il établit entre Ekkehard, son censeur, et Achan, dont il est parlé dans Josué, comparaison sur laquelle il insiste néanmoins avec une certaine complaisance. Gunzon, sachant ce qu'il savait, pouvait se venger avec plus d'avantage en se vengeant avec plus de noblesse.

La faute de Gunzon consistait à avoir employé un accusatif où il fallait un ablatif. En conséquence, il entreprend de faire voir que, pour avoir fait cette faute dans le discours familier, il n'était pas moins bien instruit et de la grammaire et des belles-lettres. Après avoir prouvé, par un grand étalage de littérature tirée des anciens orateurs, poètes et historiens, que les meilleurs auteurs de la latinité ont quelquefois employé un cas pour un autre tant en prose qu'en vers, il montre qu'on doit avoir moins d'égard à la lettre qu'au sens dans le discours. Il passe ensuite à discourir sur presque toutes les sciences alors en usage, principalement sur les arts libéraux. Quoiqu'il l'exécute avec une ostentation trop marquée, toujours accompagnée d'injures et d'un mépris souverain pour son censeur, il faut avouer qu'il le fait en homme qui possède bien sa matière pour le temps. Il y parle non-seulement en grammairien, mais encore en physicien et en astronome. Au sujet de l'astronomie, il blâme avec raison Ekkehard de ce qu'il improuvait qu'on en fit un objet d'étude. En traitant cette matière, il propose une question fort pertinente, savoir si, lorsque Josué ar-

Arêta le cours du soleil, les autres astres et les planètes s'arrêtèrent aussi. Il n'oublie pas la musique, dont il fait un fort bel éloge en peu de mots. Une marque sensible qu'il avait quelque goût et du discernement, c'est le peu de cas qu'il faisait de la poésie de son siècle. Il doutait tout de bon qu'il se trouvât alors quelqu'un capable de faire une pièce de vers qui méritât à juste titre le nom de poème.

Enfin, après avoir dit bien des injures, il en vient au précepte de prier pour ses ennemis. C'est ce qu'il fait lui-même par une prière à Dieu en trente-deux vers hexamètres, qui montrent qu'il s'était appliqué à la versification avec plus de fruit que presque tous les poètes de son temps. C'est par là qu'il finit son écrit, qui serait véritablement estimable s'il était dégagé des injures, des traits de mépris et des airs de vanité, de présomption et d'une fade suffisance dont il est bouffi. Du reste, l'érudition y est semée à pleine main. On y compte les citations de plus de vingt auteurs : Homère, Platon, Aristote, Térence, Cicéron, Salluste, Stace, Horace, Virgile, Cinna, Ovide, Persé, Juvénal, Lucain, Servius, Porphyre, Priscien, Donat, Bacce, Fabius Planciades, Fulgentius. Entre les Pères de l'Eglise on ne trouve de cités que saint Jérôme et saint Grégoire le Grand.

Cet ouvrage était demeuré enseveli dans l'obscurité jusqu'à l'année 1724. Alors dom Martène et dom Durand le donnèrent au public sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand, peut-être l'unique qui s'en trouve aujourd'hui.

GUNZONIS EPISTÓLA AD ATTONEM

VERCELLENSEM EPISCOPUM.

(Vide inter Attonis epistolas, supra, tomo CXXXIV, col. 113.)

EJUSDEM GUNZONIS EPISTOLA

AD AUGIENSES FRATRES.

Invehit in monachum S. Galli, qui quod grammaticaliter in casu quodam errasset, ipsum contemptui habuerat, ostenditque se et in grammatica et in aliis liberalibus studiis eruditum.

(Marten. Ampl. Collect. tom. I, col. 293.)

Sacræ congregationi in Augia constitutæ, GUNZO C puræ devotionis obsequium.

Humanæ perversitatis injuriam cuilibet illatam non populari judicio committendam puto, verum illorum quorum interest: quatenus non modo ponderatio quæratul culpæ, sed etiam comparatio regulæ. Non enim una eademque res bona, licet æque omnibus conceditur. Siquidem nuptiæ, laicis concessæ, sacris ordinibus denegantur. In vitiis quoque naturæ quædam aliquibus conceduntur, aliquibus minime. Nam gestantibus gladios permittitur ut hostes reipublicæ sine culpa prosternant. Non enim, ut ait Apostolus, sine causa gladios portant; ab hoc tamen permissu clericatus ordo longe videtur distare. Quapropter quædam licent laico D quæ non licent clerico, præsertim monacho, cujus

regula quanto est strictior, tanto est transgressio damnabilior. Hinc de sacris ordinibus legitur, quanto gradus altior, tanto casus gravior, cui sententiæ distichon quoque concinit Juvenalis:

Omne animi vitium tanto conspectius in se
Crimen habet, quanto major qui peccat habetur.

Verum ne mora præfatiunculæ intelligentia vestra suspendatur, secundum artis præcepta benevolos, attentos docilesque vos expeto in querela injuriæ a quodam cucullato in S. Galli cænobio mihi illatæ. Cucullatum dico, quia absolute hominem vulpeculæ fraudibus corruptum non rite fateri possum, de qualibus Persius:

Astutam vapidò servas sub pectore vulpem.

Monachum quis dixerit, in quo nihil dignum hoc nomine reperitur? Non enim cuculla justificat.